

# Parc de la Poudrerie

N°13 - 1<sup>er</sup> semestre 2014  
nouvelle série



## Le classement du Parc et Atout Parc ont 20 ans



Allée Eugène Burlot 93410 Vaujours Téléphone, répondeur : 01 48 60 28 58 / contact@apfp.fr

- *Les Rencontres de la Poudrerie. P5*
- *Fort de Vaujours : un scandale sanitaire ? P8*
- *Métropole du Grand Paris. P10*

*Vous trouverez un bulletin d'adhésion en page 3*

# EDITO : un Projet d'Avenir

Lors de la deuxième réunion du conseil des usagers du 11 mars dernier présidée par le CG93, nous avons assisté à la présentation de l'étude dite de «pré-programmation» qui a été confiée à l'Agence A et Cetera dans le cadre d'un partenariat avec l'Etablissement Public d'Aménagement Plaine de France, maître d'ouvrage de l'étude et la préfecture de Région, financeur. Dans Atout Parc n°11 du premier semestre 2013, nous vous avons annoncé le lancement de cette étude qui, alimentée par les acteurs du territoire (collectivités, associations, structures culturelles et sportives, Comité Départemental du Tourisme...), a abouti à une proposition de projet. Cette première étape qui doit conduire à l'élaboration du projet d'avenir a reçu l'aval du comité de pilotage qui s'est réuni en décembre 2013. Comme nous l'avons déjà écrit, nous attendions depuis longtemps un projet à long terme intégrant toutes les composantes du site et en priorité les patrimoines naturel et bâti ainsi que la mémoire d'un siècle d'activités poudrières. Pour le court terme (phase 0, 2014 - 2018), nous ne pouvions donc que nous réjouir de voir enfin évoqué la mise en place de mesures conservatoires sur les bâtiments en péril, la sortie de la piste cyclable et la réouverture du chemin latéral. Cependant, avant que le projet ne soit approuvé par le comité de pilotage, nous aurions aimé un peu plus d'échanges, notamment sur des points qui impactent

l'avenir de l'association comme le musée qui change de nom et de lieu ou l'école d'apprentissage convertie en atelier temporaire pour résidence d'artistes. Autre sujet qui devra être clarifié, le positionnement du curseur entre les activités liées aux patrimoines du site et les autres comme le sport, les aires de jeux, .... Par ailleurs, le projet d'avenir ne doit pas occulter les problèmes récurrents qui se posent à court terme tels ceux évoqués dans ce numéro : incivisme, dégradation de l'espace naturel... mais aussi les projets en attente depuis une dizaine d'années comme «le chemin de l'eau» qui doit permettre de réhabiliter les mares dont les abords sont très dégradés. Nous ne manquerons pas de vous détailler les différentes phases de ce projet dans une prochaine édition d'Atout Parc.



## au sommaire de ce numéro... 13

- P.2,3 : éditо, on en parle, infos pratiques, adhésion
- P.4,5 : chacun fait ce qu'il lui plaît ou pas
- P.6,7 : rencontres de la poudrerie
- P.8,9 : fort de vaujours, buffon sa vie son oeuvre
- P.10,11 : motion métropole du grand paris
- P.12 : 20 ans de classement, 20 ans d'atout parc

Journal d'information des Amis du Parc Forestier de la Poudrerie. Pour nous écrire : Allée Eugène Burlot 93410 Vaujours. Tél : 01 48 60 28 58. Courriel : contact@apfp.fr. Site internet : www.apfp.fr. Semestriel avril 2014. Directeur de publication : Michel Glévarec. Réalisation technique : Marc Moulin. Relecture : André Petit. Photographies : Les Amis du Parc sauf mention contraire. Imprimerie : Pesch, 100 avenue du Gal Leclerc 93500



Papier 100% recyclé  
Encres végétales

Pantin. N° ISSN : 1964-8073. Dépôt légal 05/2014. Tirage de ce numéro : 5000 ex. Atout Parc est distribué gratuitement. Ne pas jeter sur la voie publique. Le numéro 14 (nouvelle série) paraîtra en octobre 2014. Ont participé à ce journal : Irène Anglade (corif), Arlette Bordy, Michel Glévarec, Marc Moulin, Marie Claire Martin. Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Ce journal vous plaît, vous souhaitez continuer à le recevoir et ainsi soutenir l'action de l'Association ? Adhérez avec le coupon ci-contre. Vous recevrez en plus le bulletin trimestriel des adhérents. N'oubliez pas notre site :

[www.apfp.fr](http://www.apfp.fr)

## À propos des Amis du Parc...

Promeneurs, cyclistes, sportifs, familles, vous fréquentez régulièrement ou de temps en temps le Parc National Forestier de la Poudrerie de Sevrans-Livry : sachez qu'une Association composée de bénévoles, «Les Amis du Parc de la Poudrerie» s'est investie notamment dans les Rencontres de la Poudrerie, au Musée des Poudres et dans différentes commissions dont la Découverte de la Nature. Elle accueille chaque année dans le Parc de nombreuses classes, le but étant de communiquer aux enfants les richesses de ce dernier : faune (oiseaux, mammifères), flore (fleurs, arbres) mares et monuments (ce qu'il en reste). D'autres commissions dont l'astronomie et la photo fonctionnent également.

Cette association a été créée par d'anciens poudriers en mai 1980 (loi 1901). Ces derniers tenaient à conserver le patrimoine historique architectural et culturel de la Poudrerie qui a fonctionné de 1873 à 1973. D'ailleurs cela a permis le classement du Parc en 1994 au titre des sites remarquables.

Nous sommes environ 200 adhérents. Pour conserver ce lieu de détente et de culture, cher à tous et afin de renforcer notre action, venez nous rejoindre.





## Le Parc de la Poudrerie pratique !

Le Parc est un site classé ouvert gratuitement tous les jours aux

horaires indiqués ci-dessous. Vous y trouverez une buvette près de l'entrée Burlot. Sa superficie est de 137 Ha. Il est situé sur les communes de Sevrans, Villepinte, Livry Gargan

et Vaujours et géré par le département de Seine Saint Denis mais appartient au Ministère de l'Écologie, du développement et de l'aménagement

durables. L'association composée exclusivement de bénévoles y assure des activités ludiques et pédagogiques.

Pour appeler les gardes : 06 89 10 17 36

Ouverture : de 8h00 à 18h45 en automne et printemps, jusqu'à 17h45 en hiver et 19h45 en été

### La question du jour

Le Giec (groupe intergouvernemental d'experts sur le climat) recommande une réduction, au minimum, de 40 à 70% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050 : si stopper le réchauffement climatique semble désormais un objectif difficilement atteignable, il est encore possible de limiter la casse. C'est le message envoyé par les chercheurs. Mais pour limiter à 2°C la hausse de la température dans le monde par rapport à l'ère pré-industrielle, seriez-vous prêt à faire plus d'efforts quotidiens pour lutter contre le réchauffement climatique ?



### Incidences et évaluation des risques dus aux Perruches à collier

La population de Perruche à collier du parc de la poudrerie est en augmentation depuis plusieurs années. Bien qu'elles soient très mobiles, leur nombre

peut être estimé à environ 200 individus, avec une cinquantaine de couples nicheurs. La Perruche à collier est une espèce cavernicole, elle peut donc entrer

en compétition avec les pics, la Sittelle torchepot ou encore le Pigeon colombin. Ainsi, il est possible, sur le parc, d'en observer déloger des pics de leur site de nidification. Pour autant, les effectifs de pics, de Sittelle ou de Pigeon colombin sont stables. La Perruche à collier ne paraît donc pas avoir d'effets significatifs sur ces espèces pour le moment.

Cependant, il est important de rester vigilant sur les effets possibles de ces volatiles sur l'avifaune indigène et de ne pas favoriser l'expansion de cette espèce exotique, en ne la nourrissant pas, par exemple. Irène Anglade (CORIF)

Pour recevoir le journal du Parc de la Poudrerie et le bulletin des adhérents,

## bulletin d'adhésion

Nom \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_

email : \_\_\_\_\_ demande à adhérer à l'association "LES AMIS DU PARC FORESTIER DE LA POUDRERIE" • Je joins mon règlement d'un montant de \_\_\_\_\_€ (adhérent : 20€, retraité, chômeur, étudiant : 10€, bienfaiteur : 40€). Chèque à l'ordre des Amis du Parc forestier. > Mes disponibilités me permettent de participer à l'organisation des expositions, manifestations diverses, au fonctionnement des commissions : oui\* non\*. Je souhaite participer aux activités de la commission : Découverte de la Nature\*, Défense du Parc et des usagers\*, Musée et patrimoine historique\*, Astronomie\*, Photo-vidéo\*. (\*rayer la mention inutile.)

Fait le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_

Signature (pour les mineurs, cadre ci-contre à remplir obligatoirement)

Je soussigné \_\_\_\_\_ autorise \_\_\_\_\_ (mineur) à adhérer à l'association des Amis du Parc et à participer à toutes les activités organisées par celle-ci.

Bulletin d'adhésion à envoyer au siège social de l'association : Les Amis du Parc Allée Eugène Burlot 93410 Vaujours. Vous recevrez alors deux fois par an le journal «Atout Parc» ainsi que le bulletin des adhérents. Les informations sont exclusivement destinées à l'association. Les réponses sont obligatoires. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" de janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

restons calmes !

# Chacun fait ce qui

*Notre Parc est un lieu de détente et de découverte où chacun doit pouvoir s'y sentir bien. Malheureusement, comme souvent, certaines personnes se sentent au-dessus des règles et s'approprient les lieux sans penser aux autres. Quelques rappels ne sont pas inutiles.*



Cette scène s'est produite le 1er janvier 2014 et risque de se reproduire si la loi n° 83.629 du 12 juillet 1983 continue à être bafouée par certains maîtres de chiens. Cette loi énonce clairement que les chiens doivent être tenus en laisse dans les lieux publics et notre parc est un lieu public dans lequel nous sommes censés nous promener en toute quiétude. Malheureusement, certains propriétaires de chiens ne l'entendent pas de cette oreille. Ils privilégient la liberté de leur animal de compagnie aux dépens de la sécurité des promeneurs, des autres chiens dûment tenus en laisse et de la faune du parc. C'est ainsi qu'au printemps dernier, un labrador se baignait dans la mare à l'îlot, faisant fuir les familles de colvert qui y barbotaient et les batraciens en période de frai. Bien entendu, le maître niait l'évidence. C'est ainsi également que le 1er janvier de cette année, un petit yorkshire d'à peine 3 kg s'est retrouvé dans la gueule d'un molosse, qui, selon la maîtresse, voulait simplement jouer. Hier, la faune de la mare en fuite, aujourd'hui un yorkshire dont la vie a été remise entre les mains expertes d'un chirurgien-vétérinaire, et demain, un enfant ou un adulte ? et dans quel état ? Il

faut rappeler, qu'en cas de dommages, la responsabilité du maître est engagée. Aussi, afin d'éviter tout problème ne serait-il pas plus simple de respecter la loi ? Il faut également rappeler, qu'en cas de besoin, il est toujours possible de faire appel aux écogardes au 06.89.10.17.36. Ils sont asser-

mentés et dûment habilités à rappeler les contrevenants à l'ordre. Enfin, un affichage plus important, plus visible, rappelant les règles à respecter dans le parc serait le bienvenu, même si l'aspect bucolique du parc n'est pas très compatible avec l'esthétique de cet affichage.

Est-ce un cas isolé ? Malheureusement non. Dans d'autres domaines, les malveillances de la part de certains usagers du parc sont légion. Car là, on peut employer le terme d'«usager» et non de promeneur car l'«usager» est celui qui «utilise» un bien pour en tirer un profit» indépendamment de la préservation de ce bien. Ces malveillances nuisent à la flore du parc et à la faune qui l'habite. Citons :

- les «lâchers» de tortues de Floride dans les mares ; le 14 mars 2014, trois tortues sont recensées sur la mare en croissant et une sur celle au martin-pêcheur. On ne peut pas dire que ce sont des cistudes !! Elles sont déjà de bonne taille. Et celle sur la mare au martin-pêcheur se trouve en compagnie d'une bouteille ! Ces tortues ne sont certainement pas arrivées seules !



les tortues surprises sur la mare

# lui plaît... ou pas



tortues et déchets, un cocktail détonnant

Abandonnées par leurs propriétaires, ces reptiles exotiques se chauffent au soleil et se rassasieraient bien volontiers des grenouilles et des poissons de la mare ainsi que des œufs de la poule d'eau qui niche près des berges, car ces animaux se nourrissent à 70 % de viande et 30 % de végétaux. D'autre part leur longévité est d'environ 50 ans !!!

- les «apprentis Vététistes» (sans oublier certains marcheurs nordiques) qui arpentent les merlons de la parcelle 38, entre autres.

*Les merlons sont un témoignage du passé industriel*

- les joggeurs, qui s'engouffrent dans le sous-bois, vraisemblablement pour courir sur un terrain meuble épargnant leurs articulations. Rappelons que les merlons ont un caractère historique et font partie du patrimoine du parc. En effet, «ces buttes de terre plantées d'arbres servaient d'écran pour arrêter les projections causées par une explosion accidentelle». (cf. la plaquette explicative disponible sur notre site à la page des commissions)). Ce n'est donc pas dans un but décoratif que des arbres y ont été plantés, mais pour que leurs racines retiennent la terre, et, ainsi éviter l'érosion. Donc, nos amis joggeurs, sans se rendre compte que leurs passages répétés détruisent la flore du sous-bois, la faune qui l'habite, entraînent l'érosion du sol.

- les «pêcheurs de grenouille» qui, en ce

mois de mars, viennent avec leur bocal, faire leur provision pour, vraisemblablement installer leur vivarium.

- les «pique-niqueurs» et leurs détritrus : mouchoirs, papier toilette, sacs de chips, sacs plastique, emballages de gâteaux jonchent les allées et les sous-bois. Bien souvent ils sont en compagnie de canettes et de bouteilles en verre ou en plastique, et, chose curieuse, à proximité des bancs et des poubelles. A l'occasion, certains de ces déchets vont même jusqu'à s'égarer et faire la planche sur l'eau des mares !

L'éducation à l'environnement c'est bien ; mais ne se laisse éduquer et ne se conforme au règlement que celui qui le veut bien. Il y a des réticents ! Sur les routes, les réticents sont sanctionnés par ceux qui y sont dûment habilités et qui, généralement, portent l'uniforme ; faut-il, pour autant, mettre un garde derrière chaque «usager» du parc ? Non, mais une bonne méthode d'éducation est celle de l'exemple. Tout ce qui montre un visage laid, triste, sale n'incite pas au soin ou à la préservation, bien au contraire. Tant que les lices, les pontons et certains bâtiments auront un aspect vétuste, l'«usager-lambda» du parc se sentira autorisé à en continuer la dégradation et ne posera jamais la question de savoir à quoi servaient les lices et les hangars avant leur destruction par le temps. Il est grand temps d'agir !



les VTT à l'attaque d'un merlon

Un programme culturel et ludique proposé par les Amis du Parc et des associations locales. Le programme est particulièrement varié en 2014, nous vous y attendons nombreux.

### Exposition de la commission Photo des Amis du Parc Forestier de la Poudrerie

Thème: regards partagés. Paysages, faune et flore, Du 30 avril au 18 mai au Pavillon Maurouard de 10h à 18h le WE et de 14h à 18h en semaine

### Salon de printemps des Artistes du Parc de la Poudrerie

Exposition de peinture, huile et aquarelle, sculptures et dessins, Visites guidées en semaine pour les scolaires sur rendez-vous. Du 5 au 15 juin au Pavillon Maurouard de 10h à 18h les mercredis, samedis et dimanches, de 14h à 18h les autres jours

### Les concerts de l'été de la Fédération musicale d'Ile de France

Plusieurs orchestres se produiront les 2 dimanches après-midi, Large éventail de styles musicaux et ensembles divers. Les 15 juin et 22 juin au Forum de 14h30 à 18h30

### Exposition de la commission Nature des Amis du Parc Forestier de la Poudrerie

Thème « les oiseaux du Parc », Photos, planches, nids, diaporama, observations dans le Parc, ... Samedi et dimanche de 14h à 18h. En semaine, accueil des scolaires dans le cadre des visites guidées. Du 18 au 29 juin au Pavillon Maurouard

2ème semestre 2014

### Les peintres de l'été d'APLICA

Atelier tous les mercredis après-midi du 2 juillet au 10 septembre, Sur la pelouse face au Pavillon Maurouard

### Exposition de peinture par les Amis des Arts

Huile, acrylique, aquarelle, marqueteries sur des bois précieux, Sculptures, photographies, tableaux à l'aiguille, porcelaines, poésies. Du 6 au 16 septembre de 10h à 17h au Pavillon Maurouard

### La commission Astronomie des Amis du Parc Forestier de la Poudrerie

Exposition sur le thème « la terre et le système solaire », Conférence / diaporama à 15h. Les 20 et 21 septembre de 14h à 17h au Pavillon Maurouard

les peintres d'aplica vous attendent cet été



Le  
Rencontre  
de la Po

programme  
au 26 oct

## La commission Musée des Amis du Parc Forestier de la Poudrerie

Les Journées Européennes du patrimoine sur le thème «Patrimoine culturel, Patrimoine naturel»,

Visite du Musée des Poudres de 14h à 17h et visite guidée du patrimoine bâti de l'ancienne Poudrerie. Départ à 15h du Musée, les 20 et 21 septembre

## Peintures de Marie-Antoinette Fritte

Exposition de toiles représentant la Poudrerie à toutes les saisons, Les 27 et 28 septembre de 14h à 17h au Pavillon Maurouard



goûts et couleurs d'automne pour terminer la saison

## SOL A SI

École de musique de Livry-Gargan, orchestres d'enfants, ateliers d'initiation, Guitares et voix, 12 octobre de 15h à 17h au Pavillon Maurouard

## Exposition de marqueterie par ATREMA

Ateliers et démonstration de marqueterie bois et paille  
Du 14 au 23 octobre de 14h à 17h au Pavillon Maurouard

## Goûts et couleurs d'automne par les Amis du Parc Forestier de la Poudrerie

Exposition des croqueurs de pommes sur la sauvegarde des espèces anciennes, Dégustation et vente de miel et divers produits de la ruche, de pommes, d'épices et aromates, de confitures ...

Les 25 et 26 octobre de 10h à 17h au Pavillon Maurouard

[www.apfp.fr](http://www.apfp.fr)

Sauf indications contraires, les manifestations se déroulent au Pavillon Maurouard. Programme donné sous réserve de modifications. Pour connaître le programme détaillé et actualisé, vous pouvez consulter notre site [www.apfp.fr](http://www.apfp.fr). En visitant les différentes expositions ou activités mises en place à l'occasion de ces Rencontres de la Poudrerie, le public accepte que son image puisse être utilisée afin de promouvoir l'association et le Parc de la Poudrerie.

**ENTRÉE GRATUITE**

es  
ontres,  
oudrerie

du 30 avril  
obre 2014

# Fort de Vaujours : vers un nouveau scandale sanitaire ?

Occupé par l'armée allemande en 1940, le site a servi au stockage de produits explosifs et de munitions. À partir de 1947, il a été exploité par le Service des Poudres pour des recherches sur la chimie et la physique des explosifs. Des essais expérimentaux ont alors été réalisés pour divers objectifs de la Défense Nationale.

## De l'expérimentation...

Le Centre d'Études de Vaujours a été créé le 3 juin 1955 pour effectuer des études sur les poudres et explosifs utiles à la réalisation d'armes nucléaires. Il a alors été placé sous la direction du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) avec l'appui technique des services de la défense. De 1955 à 1997, le CEA y a construit, sur les 45 hectares, plus de 300 bâtiments à usage de bureaux ou de laboratoires autour du fort central ainsi que des casemates d'expérimentation détonique à l'intérieur de celui-ci. Les activités du CEA prendront fin en 1998. En 2001-2002, une étude conduite par la Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité (CRIIRAD) démontre la contamination résiduelle du site. Le site fait l'objet de servitudes particulières compte tenu de la contamination résiduelle des sols en particulier par de l'uranium et des substances explosives.

## ...à l'utilisation industrielle.

En 2010, La société PLACOPLATRE qui a acquis une grande partie du site, projette d'y exploiter une carrière de gypse à ciel ouvert. Novembre 2013, la destruction des bâtiments du Fort commence, sans attendre les résultats de l'enquête publique indispensable à toute exploitation des sous-sols du site. Le 6 janvier 2014, afin de faire connaître la vérité sur la radioactivité et les pollutions du fort de Vaujours, le «Collectif Sauvons la Dhuis» lance une pétition en ligne (<http://www.change.org/FortdeVaujours>). Fin avril, cette pétition a recueilli près de 90 000 signatures. Le 8 février, 400 manifestants se regroupent sur la place du Pâtis à Coubron pour une marche de plusieurs kms entre Coubron

communiqué (<http://www.criirad.org/actualites/dossier2014/vaujours/26-fev-2014.pdf>)



et Courtry. Le 25 février, de nouvelles mesures de radioactivité sont effectuées par la CRIIRAD et l'Association de Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest (ACRO) en présence de l'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN), de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) et d'un huissier de justice. Ces mesures ont permis de mettre en évidence des contaminations radioactives de 10 à 70 fois supérieures à la normale, confirmant ainsi les relevés effectués en 2011 par les associations. Le 15 avril, l'ASN a confirmé la radioactivité du Fort et a demandé à Placoplâtre de rendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la protection des travailleurs et des populations riveraines (Cf. tous les détails sur le site <http://sauvons.dhuis.fr/>). Malgré cette reconnaissance officielle, Placoplâtre continue de détruire les bâtiments du Fort. Devant le jusqu'au-boutisme de cette entreprise, le collectif Sauvons la Dhuis invite à manifester le samedi 17 Mai 2014 à 15h00, devant la plâtrière de Vaujours.

(Sources : collectif Sauvons la Dhuis, CRIIRAD).



le fort de vaujours (<http://sauvons.dhuis.fr/>)

# Buffon, sa vie, son œuvre

Quand on se promène au jardin des plantes de Paris on peut remarquer une statue isolée au milieu d'une pelouse, cette statue représente un homme du «siècle des lumières» et sur le socle une inscription : BUFFON.

Qui était cet homme ? Pourquoi cette place d'honneur au jardin des plantes ? Pourquoi établir une relation entre cet homme et nos «activités nature» ?

Né en 1707 à Montbard Buffon fût un naturaliste remarquable, qui a passé 50 ans de sa vie à l'élaboration d'une gigantesque histoire naturelle. Quelle persévérance ! En 1739 il entre à la section botanique de l'Académie de Sciences et devient intendant des jardins du roi. Les trois premiers volumes de son histoire naturelle paraissent en 1749 et obtiennent un succès considérable mettant ainsi à la portée du grand public les connaissances scientifiques de ce temps. Viennent ensuite l'histoire naturelle des minéraux, et l'histoire naturelle de l'homme. Avec l'écriture de cette dernière Buffon apparaît comme le précurseur des sciences

humaines. Parmi les 36 volumes on peut citer ceux qui peuvent avoir pour l'esprit qui anime notre activité nature un certain intérêt, à savoir : histoire de quadrupèdes, ovipares, serpents et l'histoire des oiseaux, (15 volumes !) d'ailleurs rédigés en collaboration avec d'autres «esprits curieux» et scientifiques de l'époque. La ligne de conduite de Buffon est de promouvoir la vitalité des sciences fondée sur les faits, affirmant que «l'homme peut découvrir les vraies lois de la nature». Il avait avant tout pour ambition de vulgariser le savoir avec la description des espèces animales quadrupèdes et des oiseaux et en introduisant l'étude des caractères physiologiques, des mœurs et de l'habitat. On lui doit des expressions célèbres toujours employées de nos jours : le lion roi des animaux, le cheval la plus noble conquête de l'homme.

## BUFFON DONNE L'ÉLAN

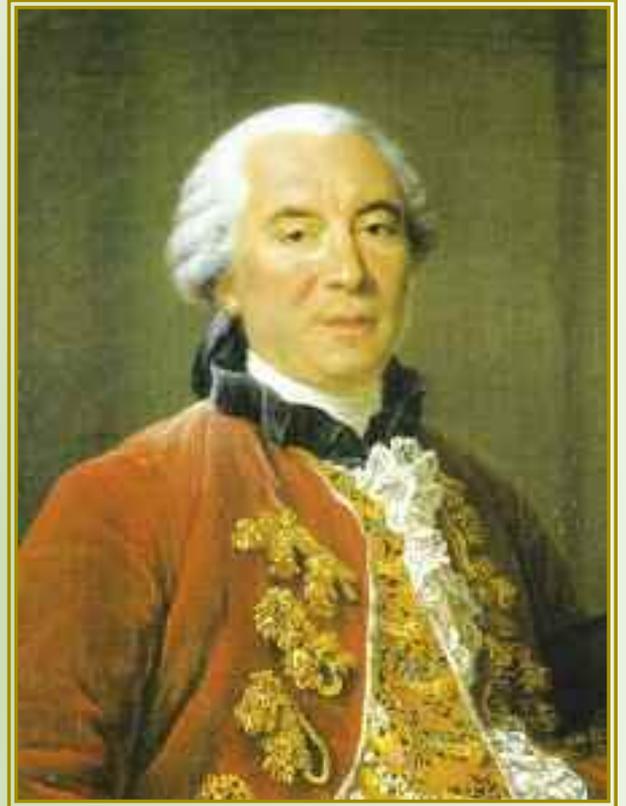
Il crée grâce aux apports des grands voyages naturalistes une école de botanique au jardin des plantes

de Paris organisée par le jardinier en chef André Thouin où seront groupées 8000 plantes. Jardin que l'on peut visiter encore aujourd'hui. Citons ses successeurs célèbres ayant œuvré dans ce lieu Cuvier et Geoffroy Saint Hilaire qui s'intéresseront aux notions d'«anatomie comparée», de «famille de genre et d'espèce».

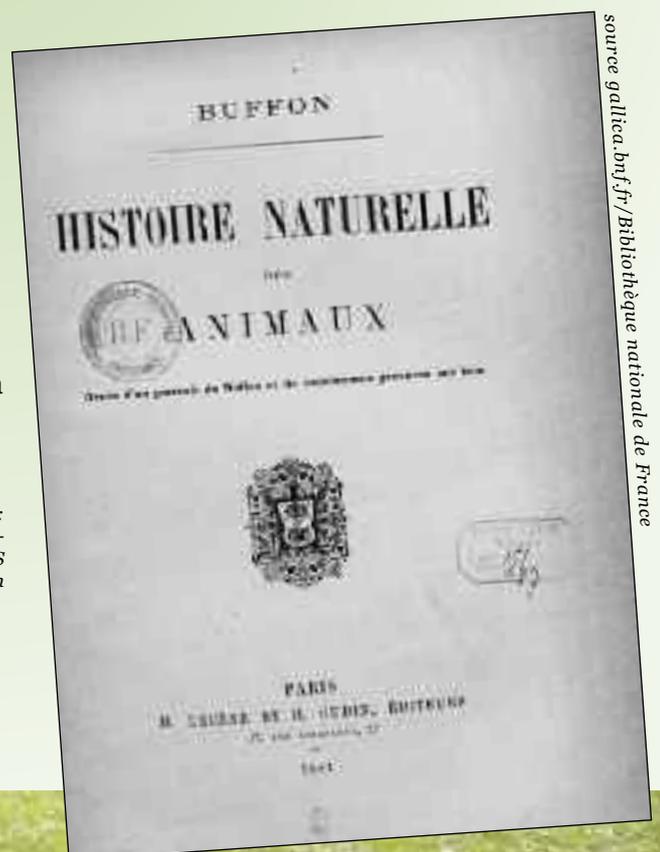
## ET NOS ACTIVITÉS NATURE ?

Evidemment il n'est pas question de transmettre lors de nos animations un savoir livresque fastidieux, mais de garder l'esprit de la démarche qui se dégageait des travaux de ces grands précurseurs : en permettant aux visiteurs que nous accompagnons dans le Parc (enfants à partir de 4 ans et adultes) de savoir regarder, observer les faits, s'interroger. A nous de donner l'élan d'aller plus loin dans la découverte de notre environnement.

*Documents consultés :  
Encyclopaedia Universalis,  
dossier du CNRS  
sur Buffon*



portrait de Buffon par François-Hubert Drouais (1753).



source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

# Motion sur la Métropole du Grand Paris

L'Assemblée nationale a confirmé, le 12 décembre 2013, la création de la Métropole du Grand Paris (MGP), le gouvernement s'engageant à étudier à l'horizon 2015 les modalités et conséquences d'une éventuelle suppression des départements de Paris et la petite couronne (Val de Marne, Seine-Saint-Denis et Hauts-de-Seine). Ainsi, à compter du 1er janvier 2016, la métropole du Grand Paris, nouvelle intercommunalité couvrant Paris et les 123 communes de la petite couronne, se substituera aux dix-neuf intercommunalités existantes. La métropole du Grand Paris qui aura des compétences élargies en

matière de logement, d'urbanisme, d'aménagement économique, de protection de l'environnement et du cadre de vie, conduira à redessiner les intercommunalités de la grande couronne avec un seuil de 200.000 habitants. Enfin la MGP sera un établissement public de coopération intercommunale (EPIC) à fiscalité propre pour assurer la péréquation financière et la solidarité entre les communes qui la composent. Dans la revue « Liaison » d'avril 2013 Michel Riottot, alors président de l'association régionale Ile-de-France Environnement (IDFE), qualifiait cette réforme d'«*abracadabrant*», critiquant l'ajout de deux strates supplémentaires de pouvoir aux six déjà existantes (conseil métropolitain et «conférence métropolitaine»). Aujourd'hui, l'instauration de cette nouvelle gouvernance suscite encore de nombreuses interrogations qui ont conduit IDFE à adopter, lors de son Conseil d'administration du 10 avril 2014, la motion dont vous trouverez le détail dans les lignes qui suivent. IDFE rappelle qu'il s'agit d'une motion évolutive (aucune motion n'étant gravée dans le bronze).

## 1- Le Grand Paris au sein de la politique d'aménagement du territoire national

L'Ile-de-France concentre actuellement, sur 2% du territoire national, 20% de la population et 30% du PIB national. Ile-de-France Environnement considère que l'Ile-de-France, et notamment son cœur la Métropole du Grand Paris, ne doit pas prétendre à l'hyperconcentration démographique et économique au détriment des autres métropoles régionales. Celles-ci doivent acquérir un rayonnement au niveau européen, comme c'est le cas dans nombre de pays voisins comme l'Allemagne ou la Grande Bretagne. Ile de France Environnement

refuse l'extension en tache d'huile de l'urbanisation et demande que les limites territoriales de la métropole ne dépassent pas celles des départements de la petite couronne.

Le développement équilibré du territoire national, la simplification de l'organisation territoriale nationale sont les leviers et outils indispensables pour engager la transition écologique et adopter un nouveau modèle économique et social qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de se déplacer et de vivre ensemble. Ile de France Environnement s'interroge sur le maintien de l'objectif de construire 70 000 logements par an IDFE rappelant que la région produit actuellement environ 33 000 logements par an :

- > s'étonne que l'objectif du SDRIF de 70 000 logements reste la directive des services de l'Etat ; cela va conduire à obliger les communes à réserver des terrains pour répondre à cet objectif, à bloquer des friches industrielles pour construire des logements que l'on est actuellement incapable de réaliser alors qu'il faut relancer les activités productives ;
- > estime que cet objectif est incompatible avec le rééquilibrage nécessaire du développement du territoire national ;
- > estime qu'il est nécessaire de produire des logements répondant à la demande effective (populations modestes, jeunes actifs, etc) alors que le parc de logements vacants est très important ;
- > demande que les modalités de préemption des terrains

nécessaires soient adaptées effectivement au nouvel objectif à définir ;

- > met en doute la compatibilité de ces objectifs en matière de logement avec l'ambition de réduire la pollution aérienne et d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques par la trame verte et bleue et la création d'espaces verts et de zones préservées.

## 2- Le logement et son lien étroit avec les transports collectifs

Ile-de-France Environnement considère que :

- > sous peine de compliquer encore la vie des Français, il est nécessaire que la construction de logements soit

étroitement conditionnée à l'amélioration de la desserte en transports collectifs des quartiers où on veut les implanter et à leur équipement en services de proximité.

➤ pour faciliter la vie des Franciliens confrontés à la pénurie de logements à des prix abordables, il faut donner, dans les secteurs déjà bien pourvus en activités, la priorité absolue à la construction de logements plutôt que de bureaux dans les quartiers bien desservis par les transports collectifs, et promouvoir et financer la reconversion en logements des bureaux vacants et obsolètes, et la rénovation énergétique des logements existants potentiellement créatrice de nombreux emplois.

### 3- La métropole du Grand Paris et son mode de gouvernance

Ile-de-France Environnement, plutôt favorable à la disparition des départements de petite couronne, considère que, pour des raisons de cohérence, les territoires qui constitueront la métropole peuvent transcender les limites départementales. Toutefois, elle s'inquiète des risques d'un trop grand éloignement des citoyens des pouvoirs et autorités décisionnaires. Elle demande que la mission de préfiguration prenne en compte les dynamiques

créées par les intercommunalités actuelles et instaure de nouveaux espaces de démocratie participative à l'échelle des territoires intercommunaux. Ile-de-France Environnement, seule union régionale reconnue des associations d'environnement, revendique sa participation au conseil de développement de la métropole. Hors du territoire de la métropole, qu'il ne faudra pas étendre au-delà de ce qui est prévu par la loi, la constitution d'intercommunalités de plus de 200 000 habitants doit se faire avec le souci de permettre une gouvernance pérenne de l'ensemble des territoires franciliens.

### 4- Pour un Grand Paris mettant l'environnement au cœur de ses préoccupations et de ses actions

4-1 la lutte contre l'artificialisation des sols, la réduction des espaces naturels et agricoles et leur mitage par l'urbanisation, les installations commerciales ou les infrastructures routières ou de transport. Ile-de-France Environnement soutiendra les actions de ses unions départementales ou sub-départementales de grande couronne pour veiller à ce que le nouveau schéma intercommunal avec des inter-

communalités de plus de 200 000 habitants ne favorise pas ce mitage. Au sein même du territoire de la MGP, des possibilités existent de maintenir des niches pour des activités de petite production agricole de proximité de type maraîchage. Ainsi, toutes les communes ayant plus de 25 % d'espaces ouverts ou des forêts domaniales sont incluses dans la zone rurale francilienne ce qui peut faciliter ces activités de type agricole. Ile-de-France Environnement demande à être associée au recensement par la MGP des opportunités en la matière, et que la MGP protège efficacement ces secteurs.

4-2 la lutte accentuée contre les pollutions (air, eau, sols) et les nuisances sonores Ile-de-France Environnement réclame une politique volontariste menée par la Métropole du Grand Paris en matière de transport et de mobilité durables et de lutte contre la pollution aérienne. La réduction de la pollution de l'air et des nuisances sonores, enjeux majeurs de la santé des franciliens, nécessite un ensemble, piloté au niveau régional et mis en œuvre au niveau de la métropole, de mesures incitatives, restrictives voire coercitives. Une évaluation objective et complète de la pollution chimique due au transport aérien et de son impact sanitaire est nécessaire. L'impact sanitaire de la pollution aérienne, cancérogène certain pour l'homme, et des nuisances sonores implique l'abandon de tout projet d'implantation d'immeubles d'habitation, équipements scolaires ou dédiés à la petite enfance le long d'une voie autoroutière ou route à grande circulation, notamment le boulevard périphérique parisien. La Métropole du Grand Paris doit être le cadre de la mise en place de zones à trafic limité avec une approche plus globale et des territoires pertinents en veillant à ce que le dispositif n'aggrave en aucun cas les inégalités sociales.

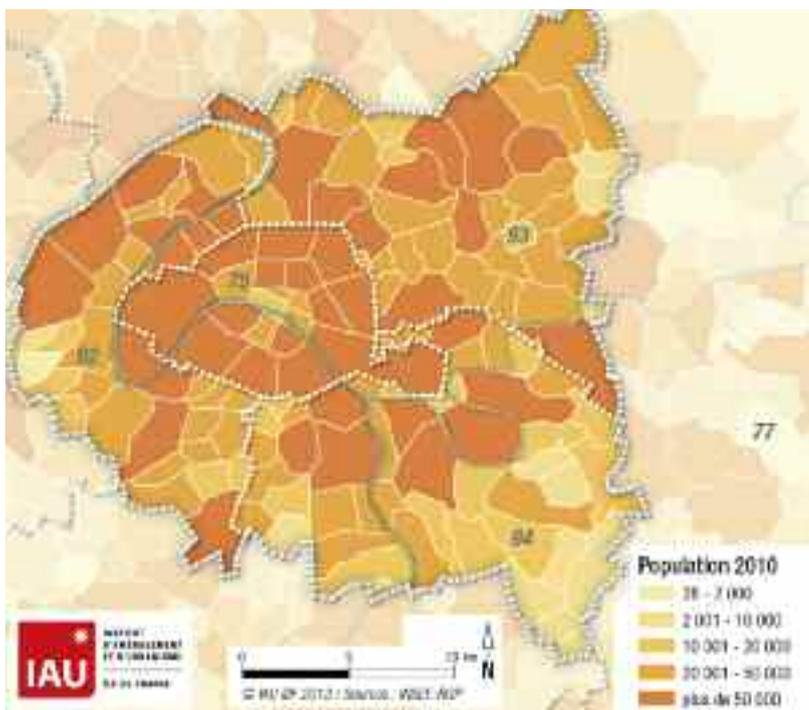
Elle doit prendre la compétence de la gestion de l'eau et des sols afin de faire intégrer le grand cycle de l'eau et la préservation des sols vivants dans les projets d'aménagement.

4-3 le maintien et la reconquête d'espaces ouverts au sein du tissu dense de la Métropole du Grand Paris.

Afin de préserver la qualité de vie et ne pas créer d'inégalités sanitaires territoriales pour les habitants au sein du tissu déjà dense de la métropole appelé à se densifier encore, sont indispensables le maintien, la mise en valeur et la protection des espaces ouverts existants. Il faut qu'y soient aménagés de nouveaux parcs et espaces verts, des espaces de pleine terre et des zones humides, pour préserver et développer les trames vertes et continuités écologiques. La lutte contre les îlots de chaleur urbain et la préservation de la biodiversité impliquent la sanctuarisation des espaces naturels et boisés, des espaces verts de Paris et des communes de la petite couronne, pour qu'ils ne soient pas progressivement artificialisés ou transformés en réserves foncières. La faible densité du bâti des quartiers pavillonnaires de la petite couronne doit être préservée et protégée en raison des services écologiques bénéfiques à tous (trame verte diffuse, lutte contre les îlots de chaleur urbain, sauvegarde du paysage urbain)

La Métropole du Grand Paris doit également soutenir le développement des vergers et potagers, des jardins partagés en milieu urbain et péri-urbain.

Ile-de-France Environnement demande que la Métropole du Grand Paris intègre dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du plan local d'urbanisme métropolitain les orientations générales de maintien des espaces ouverts, et de création de nouveaux espaces dédiés à la préservation de la biodiversité et aux continuités écologiques. Elle doit donner la consigne de les recenser et les caractériser dans les plans de territoire.



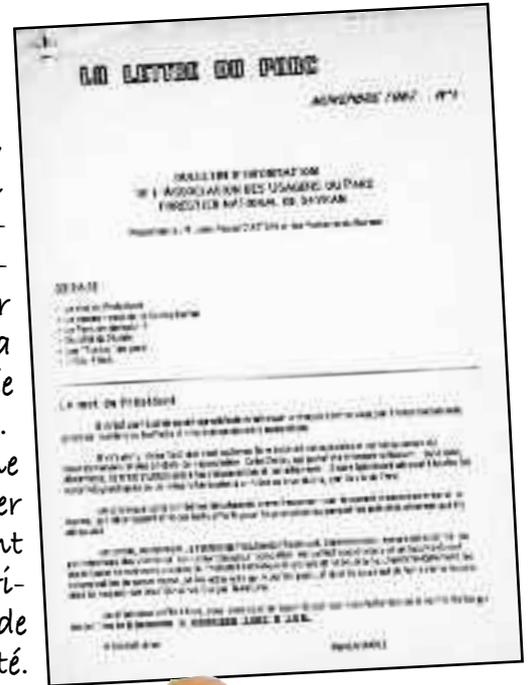
# 20 ans de classement

## 20 ans d'Atout Parc

Oui, le classement du Parc en tant que site remarquable intervenait en 1994, vingt ans déjà ! Par cette décision l'État entendait préserver un des plus beaux espaces

que l'on puisse trouver en Seine Saint Denis. Après la fermeture définitive de la Poudrerie nationale en 1973, environ 350 bâtiments furent détruits. Dans le même temps une vingtaine furent restaurés. L'idée de protéger cet ensemble s'est concrétisée en premier lieu par la création de l'association des usagers du Parc en

1980. Et de nombreux projets virent le jour autour du Parc nouvellement créé et ouvert au public en 1977. Pourquoi alors ne pas entreprendre les démarches pour en obtenir le classement ? La chose ne fût pas aisée et de longue haleine. Aujourd'hui, nous ne pouvons que remercier tous ceux qui ont œuvré à cette entreprise. Elle a été gage de sécurité et de stabilité. Aujourd'hui, un nouveau gestionnaire est en place et un projet d'avenir est en cours d'élaboration. L'association continue à défendre l'intérêt général et le respect du site remarquable



en mettant en avant son aspect naturel unique en Seine Saint-Denis.

Cette année 1994 fut aussi pour notre association l'année où le bulletin des Adhérents se mua en Journal du Parc en devenant «Atout Parc». Un journal destiné aux adhérents au public du Parc mais aussi aux différents responsables en relation avec nous. Notre site internet met à votre disposition tous les bulletins/journaux depuis le mois de novembre 1987. L'occasion d'un retour en arrière pour comprendre le chemin parcouru.

le forum avant sa reconversion

